



École nationale
d'administration publique



CHAIRE DE RECHERCHE DU
CANADA SUR L'ÉVALUATION
DES ACTIONS PUBLIQUES À
L'ÉGARD DES JEUNES ET DES
POPULATIONS VULNÉRABLES

Étude sur le devenir des jeunes placés

Le rôle de l'instabilité des trajectoires sur les transitions à la vie adulte

Rapport de vague 1

Juin 2019

Financé par:

INNOVATION.CA
CANADA FOUNDATION
FOR INNOVATION | FONDATION CANADIENNE
POUR L'INNOVATION



Conseil de recherches
en sciences humaines
du Canada

Social Sciences and
Humanities Research
Council of Canada

Canada

Document préparé par

Martin Goyette, Ph. D.

Professeur titulaire

Directeur scientifique de l'Étude sur le devenir des jeunes placés

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables

École nationale d'administration publique

Alexandre Blanchet, Ph. D.

Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques

à l'égard des jeunes et des populations vulnérables

École nationale d'administration publique

Céline Bellot, Ph. D.

Professeur titulaire

Directrice de l'École de travail social de l'Université de Montréal

Université de Montréal

Partenaires

EDJeP est issue de collaborations développées depuis une quinzaine d'années entre notre équipe de recherche et de nombreux partenaires locaux, provinciaux, nationaux et internationaux. Nous tenons à remercier tous nos partenaires.

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
- Institut de la statistique du Québec (ISQ)
- Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS)
 - Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS)
 - CIUSSS du Centre-Sud de l'île de Montréal
 - CIUSSS de la Capitale-Nationale
 - CIUSSS de l'Estrie
 - CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec
 - CIUSSS de l'Ouest-de-l'île de Montréal
 - CIUSSS de la Chaudière-Appalaches
 - Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS)
 - CISSS de la Montérégie Est
 - CISSS de Laval
 - CISSS du Bas-Saint-Laurent
 - CISSS de l'Outaouais
 - CISSS de la Côte-Nord
 - CISSS de la Gaspésie
 - CISSS de Lanaudière
 - CISSS des Laurentides
 - CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue

Les milieux de recherche

- Le Centre de recherche sur l'enfance et la famille de l'Université McGill (CRCF)
- La Chaire de recherche jeunesse de l'École des hautes études en Santé publique (EHESP-CJ)
- Le laboratoire CNRS Printemps de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)
- L'Observatoire Jeunes et Société (OJS)

Les organismes communautaires et de défense de droits

- La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)
- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)
- Le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ)
- Le Réseau des Auberges du cœur du Québec (RACQ)
- Le Réseau des Carrefours Jeunesse-Emploi (RCJEQ)
- Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ)
- La Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada (LBEC)

Co-chercheurs

Naïma Bentayeb Chercheure, Centre de recherche Sherpa

Eduardo Castillo González Chercheur associé, École nationale d'Administration publique

Gérard Divay Professeur, École nationale d'Administration publique

Tonino Esposito Professeur, Université de Montréal

Élizabeth Fast Professeure adjointe, Université Concordia

Isabelle Frechon Chargée de recherche, Laboratoire PRINTEMPS, UVSQ France

Sonia Hélie Chercheure, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Isabelle Lacroix Post-doctorante, ÉNAP et Laboratoire PRINTEMPS

Claire Malo Chercheure, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Dr. Varda Mann-Feder Professeure, Université Concordia

Lucy Marquet Maître de conférences, CLERSE-Lille 1, France

Pernelle Smiths Chercheure associée, École nationale d'Administration publique

Nassera Touati Professeure, École nationale d'Administration publique

Daniel Turcotte Professeur émérite, Université Laval

Geneviève Turcotte Centre jeunesse de Montréal, Institut universitaire

Nico Trocmé Professeur et directeur de l'École de travail social, Université McGill

Éric Yergeau Professeur, Université de Sherbrooke

Collaborateurs

Valérie Becquet Université de Cergy-Pontoise

Marilyn Bell Centre jeunesse de Montréal, Institut universitaire

Céline Bellot Professeure titulaire, Université de Montréal

Mark Courtney University of Chicago

Annie Fontaine Professeur, Université Laval

Sandra Franke Human Resources and Development Canada

Jo Ann Lévesque Consultante en développement de la recherche, ENAP

Patricia Loncle-Moriceau École des hautes études en santé publique de Rennes

Marc Molgat Professeur, Université d'Ottawa

Jean-Marc Potvin Président-directeur général adjoint, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Gilles Tardif Bureau de consultation jeunesse

Organismes subventionnaires

Cette recherche est financée par le *Conseil de recherches en sciences humaines* (CRSH) et par la *Fondation canadienne pour l'innovation* (FCI), que nous tenons à remercier.

EDJeP en quelques mots

L'étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP) a été développée par la *Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVAJ)* et ses partenaires dans le but de combler un manque de connaissances sur la préparation à la vie autonome des jeunes placés et la période de l'après-placement, période ayant fait l'objet de très peu d'attention au Québec. Dans un contexte où les sociétés occidentales connaissent toutes un allongement de la jeunesse et un report du passage à la vie adulte, EDJeP s'intéresse aux conditions de vie et de passage à l'autonomie des jeunes de 17 à 21 ans ayant été placés et qui font face à l'injonction paradoxale d'autonomie à la majorité. EDJeP constitue la première étude québécoise longitudinale et représentative sur cette thématique.

Une étude longitudinale en trois temps. Sur une population cible de 2573 jeunes, un échantillon représentatif de 1136 jeunes Québécois en situation de placement ont été rencontrés lors de la première vague d'entretiens (taux de réponse de 67,3% parmi les quelque 1600 jeunes de qui nous avons reçu les coordonnées) pour compléter un questionnaire détaillé abordant leurs situations et expériences dans leurs diverses sphères de vie. Ces jeunes, qui avaient environ 17 ans au moment de la première vague, seront rencontrés de nouveau en 2019, puis encore une fois en 2020 afin de suivre l'évolution de leur cheminement vers l'autonomie.

Un large éventail de sources de données. Les données issues de ces questionnaires sont aussi croisées avec les données issues du projet intégration jeunesse (PIJ) de 2573 jeunes, dont ceux ayant répondu à EDJeP, satisfaisant aux critères pour faire partie de l'étude. Les données comprennent des informations sur les dossiers administratifs des jeunes et nous fournissent donc des indications précises sur leurs trajectoires de services. Nous recevons aussi des données administratives harmonisées des services de protection de la jeunesse et des données administratives d'utilisation de services du MESS et du MESRS, ainsi que d'autres données populationnelles afin d'obtenir une compréhension claire des enjeux de transition pour les jeunes placés et veiller à l'amélioration des pratiques et politiques. Le croisement de ces dimensions a pour but de contribuer à la bonification ainsi qu'à la modification de l'offre de services aux jeunes qui quittent un placement de même qu'en ce qui a trait aux politiques sociales qui les entourent.

Une comparaison nationale et internationale. En complément du suivi longitudinal, EDJeP a été conçue de manière à permettre des analyses comparatives avec deux autres études importantes. D'abord, une comparaison avec *l'Étude longitudinale sur le développement des enfants du Québec (ELDEQ)* nous permettra d'analyser les trajectoires de jeunes Québécois issus de la population générale et de les comparer aux trajectoires des jeunes sortis de placement. Ces comparaisons permettront de mieux comprendre les défis auxquels font face les jeunes sortants d'un placement. Aussi, d'importants arrimages avec l'équipe menant *l'Étude longitudinale sur l'autonomisation des jeunes après un placement (ELAP)* en France permettront une comparaison internationale qui élargira encore davantage les connaissances produites par l'étude.

En collaboration avec les jeunes. EDJeP est menée en étroite collaboration avec les membres du comité des jeunes EDJeP. Le comité est composé de douze jeunes de 18 à 35 ans qui ont tous connu une expérience de placement et qui ont le souhait, en s'investissant dans le projet EDJeP, d'améliorer les services offerts aux jeunes qui quitteront à leur tour les centres jeunesse et qui commenceront leur parcours vers l'autonomie. Le comité des jeunes a un rôle de conseiller auprès des chercheurs et des différents comités et partenaires de la recherche. Son mandat est de veiller à ce que la participation des jeunes soit significative et basée sur leurs droits à chaque phase de la recherche, de la planification à l'exécution des projets EDJeP.

Faits saillants

La plupart des sociétés occidentales connaissent un allongement de la jeunesse et un report de l'entrée dans la vie adulte autonome. Au Canada, les données du recensement de 2016 montrent que 34,7% des jeunes de 20 à 34 ans vivaient toujours avec au moins un de leurs parents alors que cette proportion était de 30,6% en 2001. Les chiffres sont très similaires aux États-Unis où 34,1% des jeunes de 18 à 34 ans vivaient avec au moins un de leurs parents en 2016, alors que c'était le cas de 48% des jeunes âgés de 18 à 29 ans vivant en Union européenne en 2012. La littérature internationale et les recherches au Québec montrent que les jeunes en situation de placement, à la veille de leur majorité, n'ont pas tous ces mêmes opportunités de soutien de «rester à la maison». Le passage à la majorité constitue ainsi pour beaucoup de ces jeunes un «lâchage institutionnel» qui se manifeste par une fin abrupte des soutiens dont ils ont besoin pour devenir autonomes.

De multiples études ont démontré que les jeunes pris en charge par les différents systèmes de protection de la jeunesse cumulent souvent d'importants retards scolaires. Nos propres résultats rendus publics en novembre 2018 en arrivaient à la même conclusion. Notamment, alors que 72% des jeunes Québécois du même âge étaient inscrits en secondaire 5, ce n'était le cas que de 17% des jeunes placés participants à EDJeP. Dans l'éventail des facteurs susceptibles d'expliquer ces résultats inquiétants, l'instabilité associée aux trajectoires de placement des jeunes pris en charge est souvent pointée du doigt. Le présent rapport vise à traiter de la question de l'instabilité des trajectoires de placement en regard du parcours des jeunes. Les résultats montrent que l'instabilité des trajectoires de placement est étroitement liée aux expériences scolaires des jeunes et qu'elle affecte de manière marquée leurs perspectives d'avenir en vue de leur transition à l'autonomie.

Notamment, le présent rapport permet de conclure que :

- 1. Une quantité importante de jeunes placés ont un parcours marqué par l'instabilité.**
 - En moyenne, les 2573 jeunes de notre population à l'étude ont connu 5,25 changements de lieux de vie, ce en excluant les placements de moins de 72 heures. 14,3% des jeunes ont connu 10 déplacements ou plus, le nombre maximal atteignant 49 changements. Suivant le temps total que ces jeunes ont passé en situation de placement, cela fait une moyenne de 1,56 changement par année de placement.
 - En incluant les placements de moins de 72 heures, le nombre moyen de changements de lieux atteint 5,89, ce qui mène à une moyenne de 2,01 changements par année de placement, un jeune ayant même connu 77 changements de lieux.
- 2. L'instabilité des trajectoires a des impacts négatifs très importants sur la vie des jeunes.**
 - Les jeunes ayant connu plus d'instabilité avaient 25% moins de chances d'acquérir simultanément de l'expérience d'emploi s'ils étaient aux études; et avaient deux fois plus de probabilité de n'être ni aux études ni en emploi que ceux ayant connu un parcours plus stable.
 - Les jeunes ayant connu plus d'instabilité avaient jusqu'à deux fois moins de chance d'être en voie d'obtenir un diplôme d'études secondaires avant leur majorité.

3. L'instabilité des trajectoires génère un cercle vicieux qui nuit aux perspectives des jeunes

- Les jeunes ayant connu plus d'instabilité ont davantage tendance à se retrouver en centre de réadaptation, un milieu plus encadrant.
- Même en tenant compte du fait qu'ils ont tendance à avoir des parcours plus instables, les jeunes ayant connu une proportion plus grande de leur temps de placement en centre de réadaptation sont globalement en moins bonne situation que les autres du point de vue de leur préparation à la vie autonome.
- En comparaison, un jeune ayant passé 100% de son temps de placement en centre de réadaptation a 3,7 fois moins de chances d'être en voie d'obtenir un diplôme d'études secondaires avant la majorité qu'un jeune autrement identique qui a passé 100% de son temps de placement en famille d'accueil.

La stabilité des trajectoires de placement

Si certains jeunes sont placés en famille d'accueil en très bas âge et y restent jusqu'à l'âge adulte, il demeure que beaucoup de jeunes vivent une trajectoire marquée par l'instabilité. Une jeune peut, par exemple, avoir été placée en famille d'accueil à 3 ans, puis être retournée dans sa famille d'origine dans le cadre d'une tentative de réunification familiale, puis être replacée dans une autre famille d'accueil à 5 ans après l'échec de la première réunification, pour ensuite être retournée dans sa famille pour une seconde tentative.

Afin d'évaluer les liens entre l'instabilité de la trajectoire des jeunes et une variété d'indicateurs importants témoignant de leur situation et de leur niveau de préparation à faire la transition à la vie autonome au moment de vague 1 d'EDJeP, nous utilisons ici les données administratives issues du programme intégration jeunesse (PIJ) qui donnent plusieurs informations nous permettant de mesurer précisément le niveau de stabilité de la trajectoire des jeunes¹. Nous utiliserons le *nombre de déplacements* enregistrés au dossier du jeune, qui représente la somme du nombre de placements continus et de réunifications familiales, sans tenir compte des milieux de placements eux-mêmes et en excluant les placements de moins de 72 heures. Par exemple, une jeune qui a été placée en famille d'accueil, qui a ensuite été renvoyée dans sa famille d'origine dans le cadre d'une tentative de réunification, puis qui a été placée à nouveau en famille d'accueil a connu 3 déplacements, ce peu importe que la famille d'accueil soit la même lors des deux placements. Le nombre de déplacements au dossier d'un jeune fournit un excellent indicateur de la stabilité de sa trajectoire de placement.

Parmi l'ensemble des jeunes pour qui nous avons reçu des données administratives, le nombre de changements de lieux moyen est de 5,25. Le nombre minimum de changements de lieux est de 1, alors que certains jeunes ont connu jusqu'à 49 changements de lieux. Encore une fois, il est important de rappeler que ces chiffres excluent les changements de lieux pour des placements de moins de 72 heures. Alors que la très grande majorité des jeunes (67%) n'ont pas connu de placement de moins de 72 heures, il demeure tout de même que le tiers

1. Nous souhaitons remercier Marie-Noëlle Royer, agente de planification, de programmation et de recherche à l'Institut Universitaire Jeunes en difficulté du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour la préparation de ces données. Celles-ci ont été obtenues en respect de nos certificats éthiques.

Tableau 1 – Proportions de jeunes ayant connu un certain nombre de changements de lieux de placement

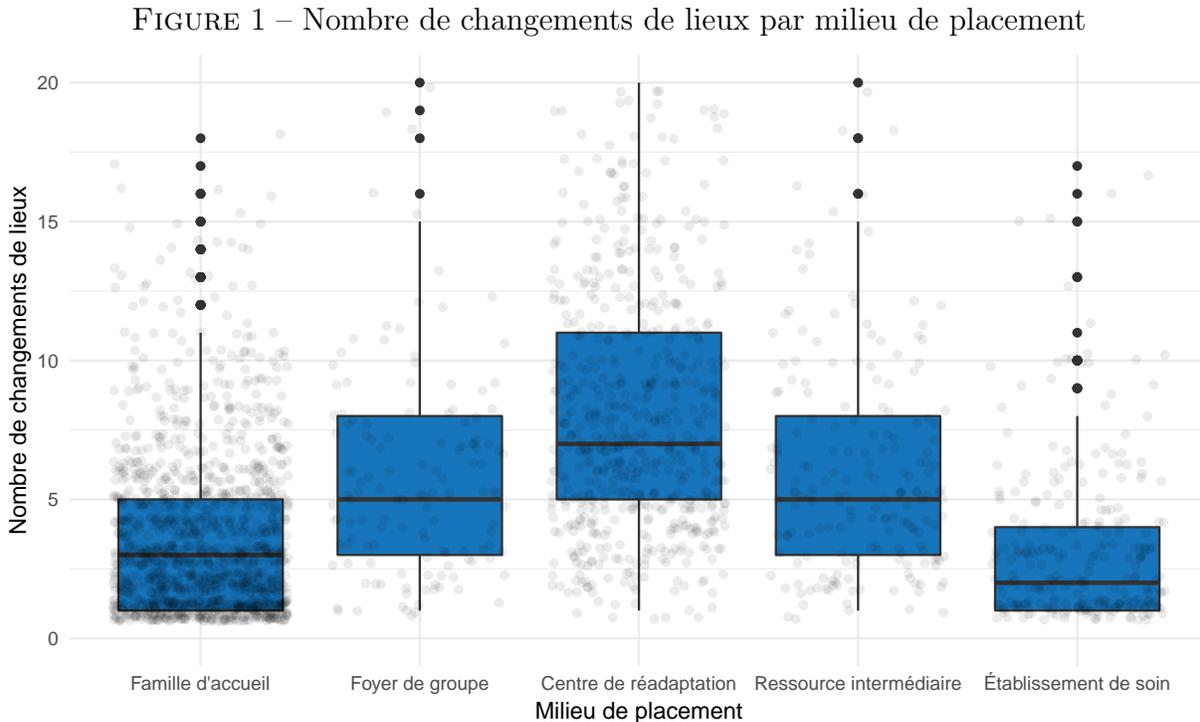
	Données PIJ (n=2573)		EDJeP uniquement (n=1136)	
	%	% cumulé	%	% cumulé
1	19,63	19,63	15,49	15,49
2	13,08	32,71	11,09	26,58
3	12,61	45,32	13,29	39,88
4	9,20	54,52	10,12	50,00
5	9,60	64,12	10,21	60,21
6	7,61	71,73	7,22	67,43
7	5,71	77,44	6,51	73,94
8	4,52	81,96	4,93	78,87
9	3,69	85,65	3,96	82,83
10	3,13	88,78	3,43	86,27
11	2,22	91,00	2,73	89,00
12 et plus	9,00	100,00	11,00	100,00

des jeunes pour lesquels nous avons obtenu les données administratives ont connu de tels placements. Si nous tenions compte de ces placements courts dans les analyses qui suivent, la moyenne du nombre de changements de lieux serait de 5,89, un jeune cumulant même 77 changements de lieux.

En nous concentrant uniquement sur les 1136 jeunes ayant complété le questionnaire EDJeP, la moyenne du nombre de changements de lieux est de 5,75, alors que le nombre maximum de tels changements est de 35. Les garçons ont connu significativement plus de changements que les filles ($p < 0,001$) avec en moyenne 5,7 changements contre une moyenne de 4,69 pour les filles.

Évidemment, les jeunes ayant connu un premier placement plus tôt dans leur vie sont susceptibles d'avoir changé de lieux plus souvent tout simplement parce qu'ils ont eu plus de temps pour le faire. Les jeunes qui ont été placés pour la première fois entre 0 et 5 ans ont connu en moyenne 6,12 changements de lieux, cette moyenne est significativement moins élevée à 5,48 pour ceux qui ont connu leur premier placement entre 6 et 12 ans ($p < 0,01$), et encore significativement moins élevée à 4,37 pour ceux qui ont été placés pour la première fois à 13 ans ou plus ($p < 0,001$).

Le tableau 1 rapporte la proportion de jeunes ayant connu un certain nombre de changements de lieux pour l'ensemble des 2573 jeunes *éligibles à participer* à EDJeP (les données administratives PIJ) et ces mêmes proportions uniquement chez les jeunes qui ont effectivement complété le premier questionnaire EDJeP. La figure 1 montre quant à elle les diagrammes en boîtes à moustache illustrant les distributions du nombre de changements de lieux de placement en fonction du milieu de placement au moment de l'extraction des données. La ligne horizontale au centre de chaque boîte indique la médiane de la distribution, les extrémités des boîtes indiquent les quartiles inférieurs et supérieurs, les extrémités des lignes verticales



Source : Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés (EDJeP).
 * L'étendue visible est limitée à un maximum de 20 changements pour faciliter la lisibilité.
 ** Les données sont issues du système PIJ (n = 2522), les placements de moins de 72h sont exclus.

montrent l'étendue en excluant les valeurs extrêmes, alors que les points noirs foncés montrent les valeurs extrêmes².

Dans tous les cas, il est important de remarquer que, si l'on retrouve une concentration importante de jeunes ayant connu un nombre de changements de lieux autour des valeurs centrales de la moyenne et la médiane, il y a une quantité non négligeable de jeunes qui ont connu un très grand nombre de changements. En nous concentrant uniquement sur les jeunes qui ont effectivement participé à la première vague d'EDJeP, 17,2% ont connu 10 déplacements ou plus alors que 11% en ont connu 12 ou plus.

Les jeunes qui étaient en centre de réadaptation au moment de l'extraction des données PIJ avaient une moyenne de 8,82 changements de lieu, alors que ceux placés en famille d'accueil avaient une moyenne significativement inférieure avec 3,7 changements ($p < 0,001$). Clairement, les jeunes ayant connu plus d'instabilité ont nettement plus tendance à se retrouver en centre de réadaptation, ce qui n'est pas étonnant. Cependant, comme on peut l'apprécier à la figure 1, l'ampleur de la différence entre les jeunes placés en famille d'accueil et ceux en centre de réadaptation est impressionnante et confirme la grande instabilité des trajectoires de placement des jeunes qui se retrouvent en centre de réadaptation à la veille de leur majorité³.

Alors que 51,52% des jeunes ont d'abord été placés pour négligence, 17,46% ont été placés pour troubles de comportement. Le nombre moyen de changements de lieux pour les jeunes

2. Les valeurs sont jugées extrêmes lorsqu'elles dépassent 1,5 fois l'étendue inter quartile.

3. La catégorie «Établissement de soin» inclut des lieux comme les centres en déficience intellectuelle, en dépendance, ou des centres spécialisés en santé physique ou mentale.

qui ont d'abord été placés pour négligence est de 5,48 et ce nombre est significativement plus élevé à 6,75 chez ceux placés pour troubles de comportement ($p < 0,001$). C'est donc dire que les jeunes placés en centre de réadaptation et ceux qui ont d'abord été placés pour troubles de comportement ont tendance à avoir connu plus de changements de lieux que les autres. Les jeunes placés pour troubles de comportement ont aussi davantage tendance à se retrouver en centre de réadaptation.

La littérature internationale montre généralement que l'instabilité dans les trajectoires de placement crée une brisure dans la continuité relationnelle ; cette stabilité étant essentielle au développement de relations sociales positives dans la transition à la vie adulte. Nous analyserons d'abord la situation d'occupation des jeunes au moment où nous les avons rencontrés à la vague 1, nous nous concentrerons ensuite sur leur parcours scolaire. Dans tous les cas, nous analyserons les liens entre l'instabilité du parcours des jeunes, telle que mesurée par le nombre de changements de lieux inscrits à leur dossier, et nos indicateurs d'intérêt. Les résultats dévoilés proviendront de modèles statistiques multivariés qui tiennent compte des autres facteurs explicatifs importants afin d'isoler au mieux les relations spécifiques entretenues entre l'instabilité et les indicateurs d'intérêt.

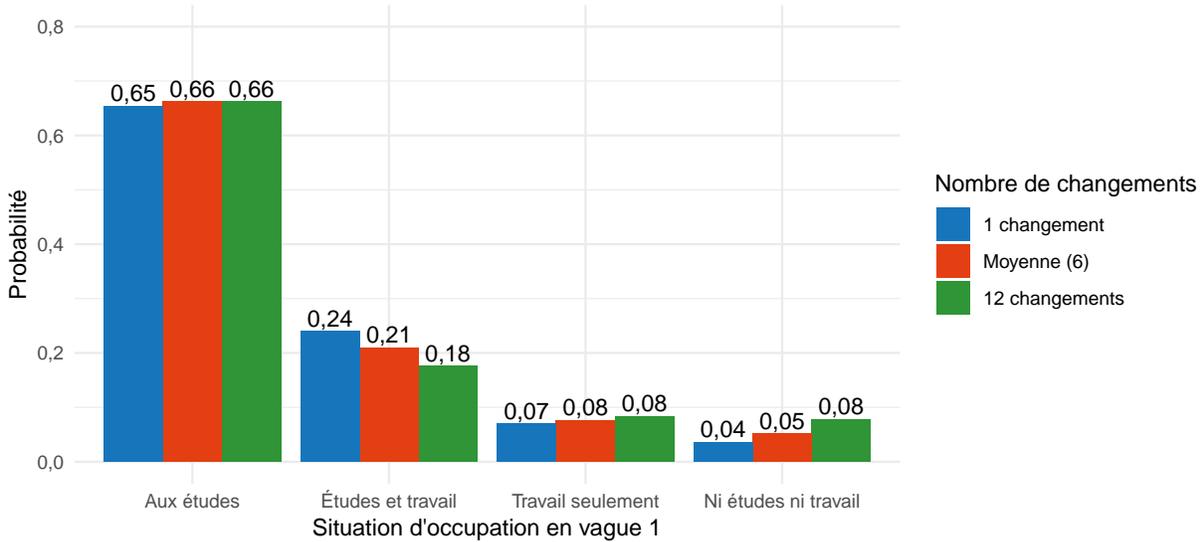
Instabilité et occupation

Lors de la première vague d'entrevues, 56,07% des participants à EDJeP ont indiqué être aux études, 26,06% ont indiqué être aux études et au travail, 8,01% ont dit être au travail seulement et 9,86% ont affirmé n'être ni aux études ni au travail. L'âge moyen des participants au moment de compléter la première entrevue était de 17,2 ans. La situation d'occupation des jeunes est évidemment liée en partie à leur âge, mais l'on peut tout de même considérer que les études et le travail fournissent des expériences importantes en vue de la transition à l'autonomie. Alors qu'à cet âge beaucoup de jeunes seront encore aux études, dans certains cas parce qu'ils y sont obligés par la loi sur l'instruction publique, acquérir en plus une expérience de travail pourra être considéré très utile en vue du passage à la vie autonome.

La figure 2 montre les probabilités d'être dans l'une des 4 situations au moment de la vague 1 en fonction de scénarios de jeunes ayant connu 1, 6 et 12 changements de lieux de placement pour des jeunes identiques qui ne varient que par le nombre de changements de lieux qu'ils ont connus⁴. Notons que ces probabilités sont basées sur des modèles statistiques multivariés prenant en compte une variété d'éléments importants afin d'isoler aussi précisément que possible la relation spécifique entre l'instabilité et le statut d'occupation. On y remarque d'abord que les probabilités d'être encore aux études varient peu en fonction du nombre de changements de lieux de placement. Vu leur âge et leur situation, beaucoup de jeunes étaient encore contraints d'être inscrits à l'école au moment de la vague 1 d'EDJeP et le fait qu'ils y soient toujours n'est en ce sens pas surprenant.

4. La figure illustre des probabilités prédites calculées à partir des résultats d'un modèle de régression multinomial prenant en compte l'âge au premier placement, le nombre de changements de lieux de placements, le motif de premier placement, la durée totale de placement continu, la proportion de temps de placement continu passé en famille d'accueil et la proportion de temps de placement continu passé en centre de réadaptation, ainsi que l'âge au moment de l'entrevue. Les scénarios sont calculés pour un garçon dont le motif de premier placement est la négligence et dont toutes les autres variables sont tenues à leur moyenne dans l'échantillon.

FIGURE 2 – Probabilité d’être dans l’une des occupations par niveau d’instabilité



Source : Étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP).
* Probabilités prédites basées sur des modèles de régression multinomiaux.

Cependant, on remarque que la probabilité d’être à la fois aux études et au travail passe de 0,24 chez un jeune qui n’a connu qu’un seul changement de lieux à 0,18 pour un jeune autrement identique, mais ayant connu 12 changements. Autrement dit, pour deux jeunes qui sont identiques sur toutes les autres caractéristiques, avoir connu 12 changements de lieux plutôt qu’un seul fait diminuer de 25% la probabilité d’être à la fois aux études et au travail.

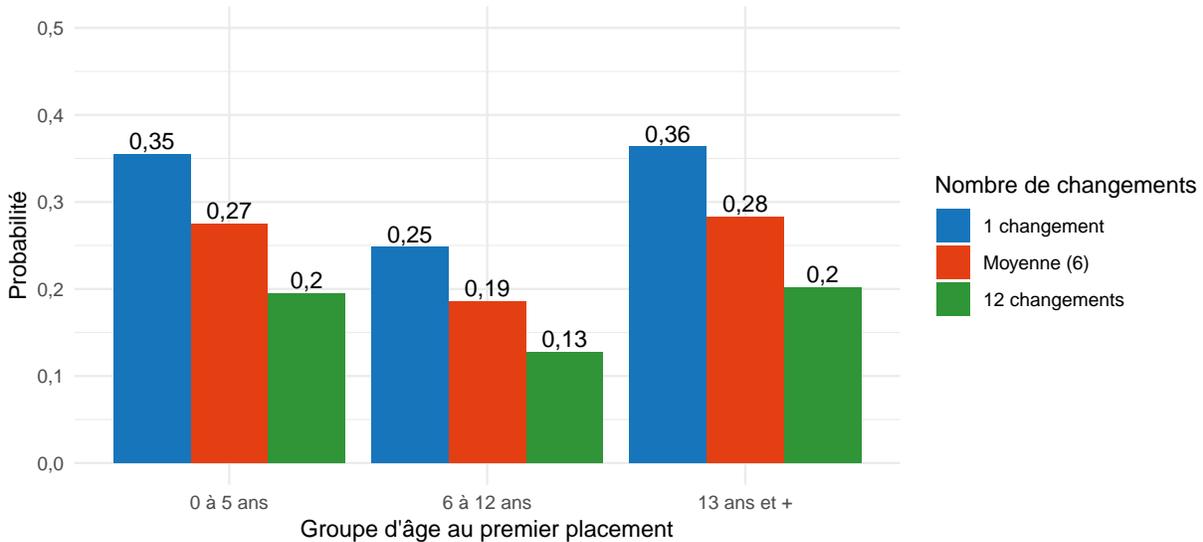
Inversement, la probabilité de n’être ni aux études ni au travail augmente en fonction du nombre de changements de lieux de placement, passant de 3,58% pour un jeune n’ayant connu qu’un seul changement de lieu à 7,8% pour un jeune qui en a connu 12. Pour deux jeunes ayant autrement les mêmes caractéristiques, celui qui a connu 12 changements de lieux a deux fois plus de chances de n’être ni aux études ni en emploi qu’un jeune n’ayant connu qu’un seul changement.

C’est donc dire que si la probabilité d’être toujours considéré comme étant aux études au moment de la vague 1 variait peu en fonction du nombre de changements de lieux de placement, la probabilité de n’être ni aux études ni au travail double lorsqu’un jeune autrement similaire passe d’un seul changement de lieu à 12. Notons aussi que 11% des jeunes participants à EDJeP ont connu un nombre de changements égal ou supérieur à 12. En ce sens, 12 changements de lieux de placement ne constituent pas une valeur extrême et les résultats illustrés correspondent bel et bien à des scénarios fréquents dans la réalité. Considérant que la plupart des jeunes étaient encore contraints d’être inscrits à l’école lorsque nous les avons interrogés pour la première fois, on ne peut évidemment que s’inquiéter de ce qu’il adviendra de leur situation d’occupation une fois cette contrainte levée.

Instabilité et éducation

L'atteinte du diplôme d'études secondaires (DES) ou un équivalent est sans contredit un élément très important permettant aux jeunes de s'intégrer au marché du travail lors de leur transition vers l'autonomie, un DES étant souvent un critère minimal pour l'accession aux emplois. Comme nous l'avons documenté dans notre premier rapport, beaucoup de jeunes éprouvent des difficultés et la plupart accusent d'importants retards scolaires.

FIGURE 3 – Probabilité d'avoir obtenu ou d'être en voie d'obtenir le DES avant 18 ans



Source : Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés (EDJeP).
* Probabilités prédites basées sur des modèles de régression logistiques

Nous désirons ici nous concentrer sur les liens entre l'instabilité ayant marqué la trajectoire d'un jeune et l'obtention d'un DES ou l'équivalent. Nous analyserons donc le fait d'avoir déjà obtenu *ou d'être en voie d'obtenir* un DES ou l'équivalent avant l'atteinte de la majorité. Pour être considéré comme ayant obtenu ou être «en voie de terminer avant 18 ans», un jeune devait soit avoir déjà obtenu son DES au moment de la première vague, ou avoir affirmé être toujours aux études *et* être inscrit à un niveau suffisamment avancé pour pouvoir réalistement terminer le secondaire 5 (ou l'équivalent) avant ses 18 ans. Par exemple, un jeune de 16 ans affirmant être en secondaire 4 au moment de la vague 1 est considéré être en voie de terminer avant ses 18 ans, mais pas un jeune de 16 ans affirmant être en secondaire 3, puisque ce dernier ne pourrait pas terminer à temps. Nous nous intéressons ici à la probabilité que les jeunes soient dans cette position favorable au moment crucial de leur transition à l'autonomie.

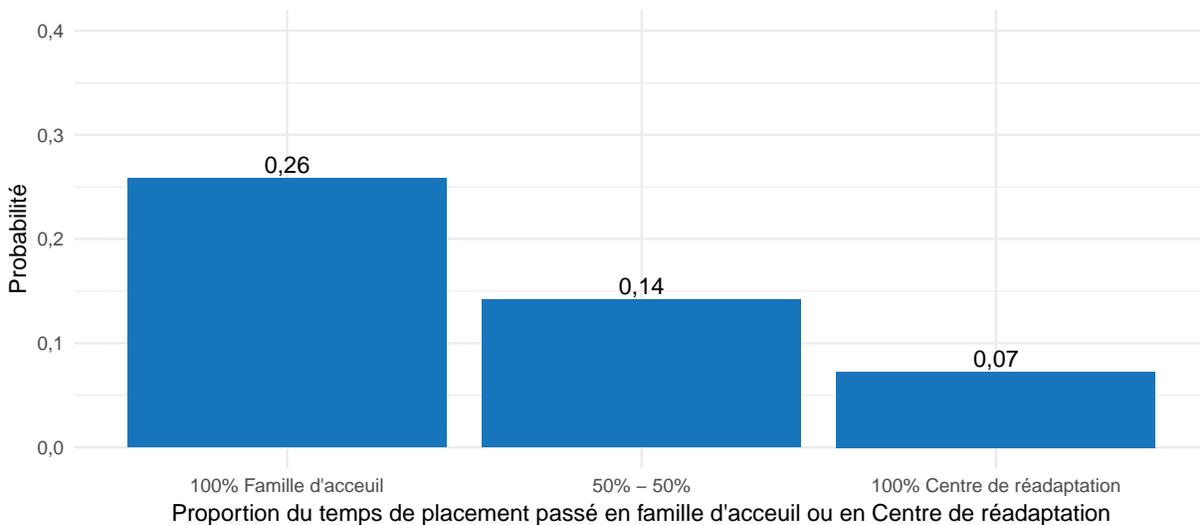
La figure 3 illustre les résultats de l'analyse en fonction du groupe d'âge au premier placement des jeunes de même que du nombre de changements de lieux de placement qu'ils ont connus⁵. On remarque d'abord que, peu importe l'âge du premier placement des jeunes, la probabilité

5. La figure illustre des probabilités prédites calculées à partir des résultats d'un modèle de régression logistique prenant en compte l'âge au premier placement, le nombre de changements de lieux de placement, les motifs de premier placement, la durée totale de placement continu, la proportion de temps de placement continu passé en famille d'accueil et la proportion de temps de placement continu passé en centre de réadaptation, de même que la cohorte d'année scolaire des jeunes.

d'être en voie d'obtenir un DES avant 18 ans diminue à mesure qu'augmente l'instabilité des trajectoires. Par exemple, une jeune placée après 13 ans et n'ayant connu qu'un seul changement de lieu a 36% de chances d'être en voie de compléter le DES avant la majorité et cette probabilité diminue significativement à 20% pour une jeune autrement identique qui aurait connu 12 changements de lieux.

Ensuite, on remarque que les jeunes qui ont connu leur premier placement entre 6 et 12 ans se distinguent des autres. Les jeunes qui ont connu leur premier placement entre 0 et 5 ans et ceux ayant connu ce premier placement après 13 ans ont des probabilités similaires d'avoir obtenu ou d'être en voie d'obtenir leur DES. Cependant, les jeunes placés entre 6 et 12 ans, c'est-à-dire pour la plupart durant leur scolarité primaire, ont systématiquement des probabilités significativement plus faibles d'être en voie d'obtenir leur DES avant la majorité. Par exemple, alors que les jeunes placés pour la première fois entre 0 et 5 ans ont une probabilité d'être en voie d'obtention de leur DES avant 18 ans de 35%, des jeunes autrement identiques ayant été placés entre 6 et 12 ans ont quant à eux une probabilité de 25% d'être dans la même situation.

FIGURE 4 – Probabilité d'avoir obtenu ou d'être en voie d'obtenir le DES avant 18 ans par milieu de placement



Source : Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés (EDJeP).
 * Scénario : garçon placé entre 0 et 5 ans pour négligence, ayant un nombre moyen de changements de lieux de placement et un temps total de placement continu moyen.

Il est important ici de rappeler que ces estimations sont basées sur des modèles statistiques multivariés qui tiennent compte des autres facteurs importants susceptibles d'être liés aux parcours scolaires des jeunes. Les probabilités rapportées à la figure 3 comparent ainsi des jeunes qui ne diffèrent que par leur âge de premier placement ou leur nombre de changements de lieux et qui sont autrement identiques sur les autres facteurs d'importance. Cela nous permet d'estimer au mieux les liens spécifiques entre l'instabilité de la trajectoire des jeunes et leur scolarité, ce en excluant l'impact d'autres facteurs cruciaux.

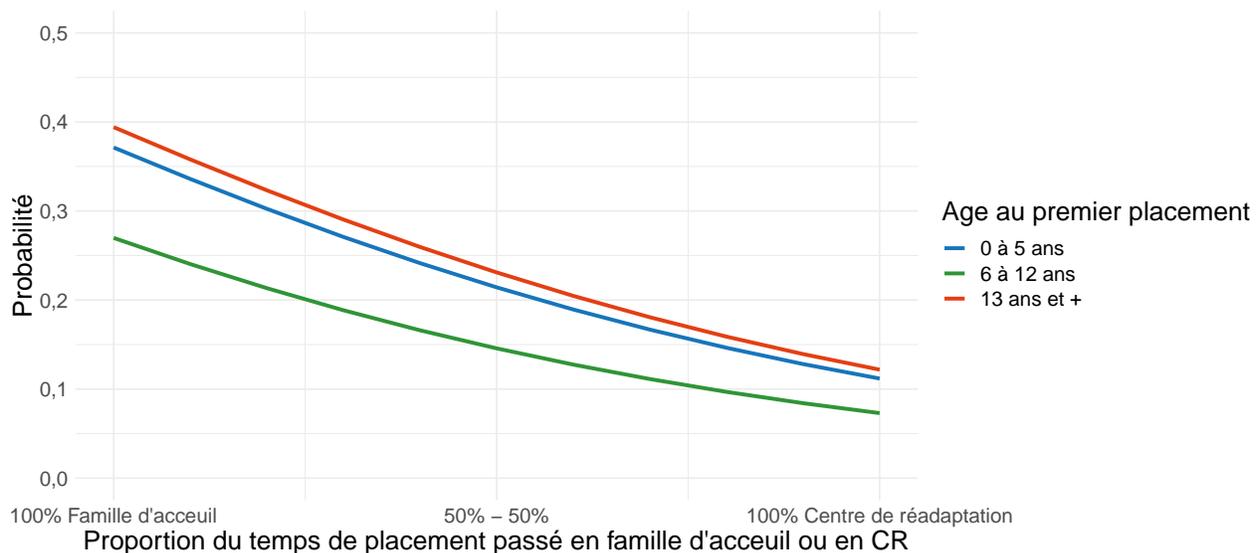
À cet égard, nous avons vu à la figure 1 que, au moment où nous les avons rencontrés alors qu'ils avaient environ 17 ans, les jeunes placés en centre de réadaptation au moment de la

vague 1 avaient en général connu beaucoup d'instabilité, alors que ceux placés en famille d'accueil avaient eu des parcours plus stables. Les résultats présentés plus haut tiennent déjà compte du parcours et des milieux de placement des jeunes, mais il est évidemment utile de bien saisir l'impact spécifique des milieux de placements sur la scolarité des jeunes, ce en ajustant pour le niveau d'instabilité du parcours des jeunes afin de réaliser des comparaisons adéquates.

La figure 4 rend compte des probabilités d'être en voie d'obtention du DES avant la majorité pour trois garçons hypothétiques placés entre 0 et 5 ans pour négligence, ayant tous un nombre moyen de changements de lieux (5,75) et un temps de placement continu moyen (5,9). Les trois garçons ne diffèrent que par la proportion du temps de placement qu'ils ont passé en famille d'accueil et en centre de réadaptation : l'un d'eux a passé 100% de son temps de placement en famille d'accueil, l'autre 100% en centre de réadaptation et le dernier a passé la moitié de son temps de placement dans chacun de ces milieux.

Suivant ce scénario, le garçon qui a passé 100% de son temps de placement en famille d'accueil a 26% de probabilités d'avoir obtenu ou d'être en voie d'obtenir le DES avant la majorité, cette probabilité diminue à 14% pour le garçon qui a passé la moitié de son temps de placement en famille d'accueil et l'autre moitié en Centre de réadaptation. Pour le garçon qui a passé la totalité de son temps de placement en centre de réadaptation, la probabilité diminue à seulement 7%. C'est donc dire que ce dernier a 3,7 fois moins de chances d'être en position d'obtenir le DES avant la majorité qu'un jeune autrement identique qui aurait passé la totalité de son temps de placement en famille d'accueil.

FIGURE 5 – Probabilité d'avoir obtenu ou d'être en voie d'obtenir le DES avant 18 ans par proportion du temps de placement en centre de réadaptation



Source : Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés (EDJeP).

* Scénarios : filles placées avec un nombre moyen de changements de lieux de placement et un temps total de placement continu moyen.

Les scénarios rapportés à la figure 4 ont une valeur d'abord illustrative et les probabilités rapportées seraient différentes si un scénario de base différent avait été choisi. Peu importe le profil des jeunes dans les scénarios, il faut retenir que plus la proportion du temps de

placement d'un jeune en centre de réadaptation est élevée, moins il a de probabilité d'être en voie de compléter le DES avant la majorité.

À cet effet, la figure 5 illustre la relation complète entre la proportion du temps de placement passé en centre de réadaptation et la probabilité d'être en voie d'obtenir le DES avant 18 ans, séparée par l'âge du premier placement des jeunes⁶. Nous voyons très clairement la diminution progressive des probabilités d'être en voie d'obtenir le DES à mesure qu'augmente la proportion du temps de placement en centre de réadaptation plutôt qu'en famille d'accueil. On remarque aussi que les jeunes placés entre 6 et 12 ans ont systématiquement une probabilité significativement plus basse d'être en voie d'obtenir le DES avant leur majorité. Un premier placement à cet âge semble donc particulièrement perturbant pour les jeunes.

Conclusions

Si la performance clinique en protection de la jeunesse doit s'intéresser aux enjeux d'accès aux services, notre recherche s'intéresse aux enjeux que vivent les jeunes placés, aux liens entre les services et les placements reçus, aux enjeux de la préparation à la vie autonome, au soutien à la sortie de placement et au devenir adulte. Notre recherche s'inscrit ainsi dans les études sur les *outcomes* et permet une évaluation des enjeux systémiques des services de protection de la jeunesse. Notre premier rapport a déjà permis d'apprécier les retards scolaires importants affectant les jeunes placés. Le présent rapport met en lumière l'un des mécanismes potentiels par lequel ces jeunes déjà vulnérables peuvent être vulnérabilisés encore davantage.

Nous nous sommes ici concentrés sur les liens entre l'instabilité des trajectoires de placement des jeunes et une variété d'éléments importants pour le passage à la vie adulte autonome. Nos résultats montrent systématiquement les liens importants entre l'instabilité et des situations plus négatives. Les jeunes ayant eu des parcours instables ont davantage tendance à n'être ni aux études, ni au travail; et ceux qui sont inscrits aux études ont moins tendance à acquérir en même temps de l'expérience de travail. Les jeunes ayant connu plus d'instabilité ont aussi nettement moins tendance à être en voie d'obtenir leur diplôme d'études secondaires avant la majorité et ils ont davantage tendance à se retrouver en centre de réadaptation. Leur temps de placement prolongé dans ces centres affecte ensuite leur propension à obtenir le diplôme d'étude secondaire. C'est donc dire que l'instabilité augmente les chances que les jeunes passent plus de temps en centre de réadaptation. Ces résultats convergent pour une réflexion sur les approches en protection de la jeunesse notamment autour du rôle du placement dans le processus clinique.

Par ailleurs, pour certains jeunes, cette instabilité pendant le placement est doublée d'une discontinuité des services à 18 ans parce que les services de protection de la jeunesse se terminent à la majorité. En effet, plusieurs recherches ont montré que les jeunes qui quittent un placement à la majorité sont confrontés à la fin abrupte des services; ils doivent par exemple négocier l'accès à un nouveau logement, ou négocier l'accès à des services sociaux et de santé mentale. Une des figures ultimes des difficultés d'accès et de continuité des services et des liens est celle des jeunes de la rue; la plupart des études indiquent qu'entre 40 et 60% d'entre eux ont connu un placement en protection de la jeunesse. Notre étude EDJeP, avec les

6. Les probabilités ont ici été estimées pour des filles placées pour négligence avec un temps total de placement continu et un nombre de changements de lieux moyen.

résultats de la vague 2 en cours de collecte au printemps 2019, permettra d'avoir des nouvelles données québécoises à jour sur ces dimensions.

Au Québec, quelques initiatives visent cet enjeu d'accès aux services et de continuité au-delà de la majorité. Notamment, le programme qualification des jeunes (PQJ) offre, dans toutes les régions du Québec, des services à des jeunes de 16 ans étant placés et ce jusqu'à 19 ans. Par contre, ce programme n'offre pas de services à tous les jeunes placés. Également, certains jeunes qui bénéficient d'un placement en famille d'accueil peuvent, à la majorité, demeurer dans cette famille afin de poursuivre des études. Enfin, des CISSS et CIUSSS ont développé des initiatives de soutien afin de d'améliorer la stabilité résidentielle ; soutenir financièrement la poursuite des études, ou encore soutenir les jeunes dans leur intégration au marché du travail.

Si ces pratiques permettent ainsi une continuité des services et des liens après la majorité, on remarque une inégalité dans l'offre de ces soutiens au travers du Québec, tous les jeunes n'y ayant pas accès. Dans le reste du Canada et aux États-Unis, d'autres juridictions ont mis en place des systèmes de soutien prolongé (*extended care*) visant les jeunes pris en charge par leurs services de protection de la jeunesse au-delà de la majorité. Ceux-ci sont pour la plupart inscrits dans un paradigme de droits sociaux universels, et donc accessibles à tous. Or ce type de soutien n'est pas disponible pour l'ensemble des jeunes placés au Québec, alors que l'efficacité de ces programmes est démontrée par la littérature internationale, y compris en ce qui concerne la scolarisation des jeunes placés.